

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 MARS 2024

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS	
29	16	19	

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Biguglia, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 1er mars 2024

Le quorum étant atteint, Patricia BENIGNI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

<u>Présents</u>: Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Patricia BENIGNI - Mustapha RACHID - Paul POLI - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Antoine DEGERINE - Claudia TORRE.

<u>Absents excusés</u>: Maria GAROBY (a donné procuration à Marilyn MASSONI) - Patrick EIDEL-GIUDICELLI (a donné procuration à Mustapha RACHID) - Jessica LOPES-BARROSO (a donné procuration à Pascale GIORDANO).

<u>Absents</u>: Jean-Pierre VALDRIGHI - Marie-Noëlle SAROCCHI - Jacqueline RISTICONI - Laetitia OLIVESI - François-Marie LUCCHETTI - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - François GRISANTI - Anthony GANDOLFI.

Délibération: N°29-11-03-24

Objet : Plan de financement pour l'acquisition du complexe François Monti et parcelles voisines.

Le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant.

Afin de finaliser le dossier portant acquisition de l'ensemble foncier de quatre terrains cadastrés section C n°1841, C n°122, C n°123 et C n°1060 sur la Commune qui a fait l'objet de délibérations les 25 septembre et 13 novembre dernier, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une aide financière de la Collectivité de Corse à hauteur de 50 % du montant concerné. La Commune de Biguglia avait, à cet effet, sollicité celle-ci par un courrier en date du 23 octobre 2023.

Il est rappelé que conformément à la « volonté familiale des vendeurs » ces parcelles conserveront exclusivement un usage purement sportif, comme le mentionne les actes de vente.

Le total des acquisitions foncières est de 430.300,00 €. Il convient de considérer le plan de financement suivant

	Montant HT	%
Collectivité de Corse	215.150,00€	50 %
Commune de Biguglia	215.150,00€	50 %
	430.300,00€	100 %

Accusé de réception en préfecture 02B-212000376-20240314-29-11-03-24-DE Date de télétransmission : 14/03/2024 Date de réception préfecture : 14/03/2024 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

ARTICLE PREMIER : d'approuver le Plan de financement pour l'acquisition foncière des parcelles cadastrées section C n°1841, C n°122, C n°123 et C n°1060, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Montant HT	%
Collectivité de Corse	215.150,00€	50 %
Commune de Biguglia	215.150,00€	50 %
	430.300,00€	100 %

ARTICLE 2 : d'autoriser monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ce financement.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la Commune et d'un affichage sur le site internet de la Ville (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021).

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Charles GIABICONI

Accusé de réception en préfecture 02B-212000376-20240314-29-11-03-24-DE Date de télétransmission : 14/03/2024 Date de réception préfecture : 14/03/2024